

## LES ENJEUX DE LA FORMATION

La lutte contre l'insécurité routière est l'une des priorités du gouvernement français et des pouvoirs publics depuis des décennies. Le risque routier constitue encore aujourd'hui la première cause de mortalité pour les moins de vingt-cinq ans et le premier risque d'accident mortel au travail mais l'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Accéder à l'usage de la route nécessite une démarche éducative exigeante dont les enjeux en termes de sécurité routière sont de première importance. Rouler en sécurité est une nécessité pour tous. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes, de savoirs, de savoir être savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire nécessite votre implication totale mais aussi votre adhésion à l'acquisition de ces compétences et pour cela votre formateur enseignant va vous guider dans votre progression.

L'éducation et la formation pourraient influencer la régulation des comportements à risque, et ainsi permettre de développer des compétences permettant à chaque usager de passer d'un état agentique à un état d'acteur, voire d'auteur de leurs déplacements. L'éducation faisant partie intégrante de la construction identitaire de l'être humain, elle soulève notamment les notions de savoirs, savoir-faire, de savoir être, mais aussi de savoir devenir. L'importance de l'éducabilité réside, donc aussi, dans un souci de cohérence nécessaire au bon fonctionnement des hommes entre eux. Mais plus important encore, nos apprentissages ne sont pas figés. Pour cela, la volonté de progression de chacun résulte de sa potentialité à changer. Ainsi, considérons-nous l'apprentissage de la conduite automobile comme relevant en partie d'un processus de socialisation. Cette socialisation peut être définie « comme l'appropriation et l'intériorisation actives par l'individu des valeurs, des attitudes, des représentations des règles sociales et de normes de références sociales permettant une autonomie et une adaptation à la circulation routière.

La socialisation par l'Éducation routière suppose à la fois des compétences cognitives, perceptives, sociales, affectives et auto-évaluatives..., c'est pourquoi à l'aube de grands bouleversements sécurité routière (intégration de la matrice GDE, GADGET, REMC, renforcement du continuum éducatif...), dans les nouveaux référentiels et programmes de formation l'Éducation Routière l'apprenant que vous allez devenir doit s'approprier sa formation et devenir un acteur majeur de la circulation automobile

Les jeunes de 18 à 24 ans paient un lourd tribut à l'accidentologie routière. En 2017, alors qu'ils ne pèsent que 9 % de la population française, ils représentent 21 % des tués. La réduction de l'accidentalité des jeunes conducteurs passe par un travail sur la perception du risque et par la réduction de son acceptation. En effet les conducteurs novices acceptent un niveau de risque plus élevé que les autres conducteurs et se mettent plus souvent dans des situations dangereuses.

Votre formation sera un moment de socialisation et d'intégration des règles et des normes sociales et l'un des objectifs premiers de vos formateurs sera de vous aider à apprendre à vous conduire et à devenir un conducteur responsable et respectueux.

# **DEROULEMENT DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement et vous précise ce que vous allez devoir réaliser :

- Effectuer un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- réaliser une manœuvre et un arrêt de précision
- procéder à la vérification d'un élément technique ou à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec premiers secours
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables. L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités
- Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte
- L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée
- A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation et votre résultat vous est transmis sur le site de la Sécurité Routière